

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE

A l'interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani relative à l'animation de la Place du Marché et la mise à disposition des infrastructures

Renens, le 20 février 2015/AP/mb

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 13 novembre 2014, M. le Conseiller communal Silvio Torriani a déposé une interpellation concernant l'animation de la Place du Marché et la mise à disposition des infrastructures, se réjouissant que la cantine de Noël à Renens ait permis d'animer la place avec des prix réduits pour les sociétés locales. Il demande que celles-ci puissent opter pour la gratuité du montage des installations sur la place, une fois l'an, si elles n'utilisent pas celle offerte à la Salle de spectacles.

A cette question, la Municipalité répond comme suit :

En fin d'année 2014, la cantine de la Place du Marché a été installée spécifiquement le 22 novembre 2014 pour la manifestation "Léman 2030". Devant être à nouveau à disposition le week-end du 13 et 14 décembre 2014 pour Noël à Renens, la Municipalité a décidé, pour des raisons de logistique aussi, de ne pas démonter cette infrastructure entre les deux manifestations et de trouver des animations pour les week-ends du 29 au 30 novembre 2014 et du 6 au 7 décembre 2014, voire pour la semaine.

Cette occasion a été unique et ne se répétera pas d'office. Mais la Municipalité est ouverte à étudier des synergies, particulièrement pour cette période de décembre pour laquelle la grande cantine est montée, et offrir alors une gratuité, facturant par contre le matériel annexe mis à disposition. En fonction de l'importance de la demande, la période concernée pourra être plus ou moins longue.

Par contre, une mise à disposition gratuite des infrastructures, comme demandé par l'interpellateur, ne peut être envisagée pour tout montage de cantine sur la Place du Marché et pour des événements uniques; le montage et le démontage de la cantine représentant en effet un travail chronophage, il ne peut être simplement échangé contre la gratuité annuelle offerte aux sociétés locales pour la salle. S'il y avait synergie entre sociétés ou avec la Commune, un rabais pourrait être envisagé.

Il n'y a donc pas de recettes toutes faites et c'est au cas par cas que la Municipalité examinera les demandes qui pourraient lui être soumises.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani, déposée lors de la séance du Conseil communal du 13 novembre 2014, concernant l'animation de la Place du Marché et la mise à disposition des infrastructures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON